



Pour FO, il est inadmissible qu'un syndicat fasse monter l'anxiété et la crainte des salariés avec des tracts mensongés. Pour nous il est important de vous informer convenablement.

Premièrement il y a quelques semaines l'intéressement.

Il faut souligner que **si pas d'accord d'intéressement, et bien aucune prime d'intéressement ne sera versée aux salariés**, le syndicat en question n'a jamais signé d'accord alors ce n'est pas grâce à eux que vous touchez un intéressement groupe depuis plusieurs années. 😞

Qui peut prédire les résultats du groupe d'ici la fin d'année ? Pour le moment les résultats sont très bons malgré une perte sur les ventes (impossible d'honorer les commandes)

Deuxièmement, l'APLD.

Pour FO l'impact financier que subit les salariés suite aux problèmes des semi-conducteurs et d'autres pièces allait être trop important. FO a signé l'accord APLD pour limiter les pertes, il est navrant de faire monter l'inquiétude des salariés en leur annonçant 30€ de perte par jour, ça voudrait dire que le salaire moyen d'un salarié est de 3750 € net soit 4556€ brut.

Ils appliquent peut-être leur salaire de base pour faire le calcul ?? Il serait intéressant que vous leur demandiez.

Le CMOD.

Comme dans tout accord il y a des avantages et des inconvénients, **effectivement les samedis en H+** créditent un compteur modulation **jusque +56H** et les heures qui dépassent ce compteur sont rémunérées, par contre **la majoration de 25% est versée immédiatement au salarié** (ce qui n'est pas le cas dans toutes les entreprises).

Effectivement cela permet à l'employeur de moduler le temps de travail mais en contre parti, **cela permet d'éviter les pertes de salaire jusqu'à -84H**. Ce compteur est remis à 0 au bout de 3 ans, qui dans sa carrière à FM, PSA ou STELLANTIS n'a pas eu de compteur dans le négatif remis à 0 sans rien devoir à personne ou en positif rémunéré à la fin des 3 ans ?

Nous insistons lourdement à chaque CSE le paiement des heures supplémentaires mais nous n'oublions pas que cet accord vous permet d'éviter des pertes immédiates de salaire.